Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20261103-2026_92-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026_92
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le 2 Novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 27 Octobre 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, CHAUDAGNE Michel, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, JUPIN Mathie, FRANGEUL Marsida, GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice, HIGNET Manuela.

Absents excusés : RUAULT-DUBORD Marie-Claire a donné pouvoir à Marsida FRANGEUL.
LARCHER Ghislaine a donné pouvoir à Roger MORAZIN.
NICOLON Lucie, CLAUSENER Sophie.

Secrétaire de séance : Patrice SALMON

Objet – RESSOURCES HUMAINES: Délibération primes de fin d'année:

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel comprend 2 parts :
- l'IFSE : Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise qui représente une part fixe déterminée en fonction de la place au sein de l'organigramme.
- le CI : Complément Indemnitaire qui représente une part variable fixée au regard des critères d'évaluation établis dans l'entretien professionnel.

Monsieur le Maire propose d'établir la clé de répartition suivante :
- IFSE : part fixe : 60 %
- CI : part variable : 40 %

Monsieur le Maire rappelle que le RIFSEP est ouvert aux agents contractuels avec une ancienneté de 6 mois minimum.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée, les résultats ont été les suivants :
- Présents : 15
- Votants : 17, dont 2 pouvoirs
- Pour : 17, dont 2 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- Valide l'attribution du RIFSEEP dans les conditions désignées ci-dessus pour l'année 2026 et se déterminera au sujet de l'enveloppe indemnitaire lors du prochain Conseil Municipal.

Fait à La Chapelle-Bouëxic
Le 3 Novembre 2026
Le Maire, Roger MORAZIN